

**Postulat Christiane Jaquet-Berger et consorts – Compensation de la progression à froid : aussi en matière scolaire ?**

*Texte déposé*

Le canton a connu, au cours des dernières quinze années, une croissance économique et démographique régulière, qui a largement contribué à la santé de ses finances. Cette évolution favorable s'est ressentie également sur la démographie scolaire, qui a connu au cours des quinze dernières années une hausse de 7,7 % — une croissance qui s'annonce durable puisque, depuis cinq ans, les effectifs des classes primaires croissent plus vite que ceux des classes secondaires. Depuis une quinzaine d'années au moins, le canton a maintenu le taux d'encadrement des élèves à peu près identique, adaptant l'effectif des enseignants à celui des enfants<sup>1</sup>.

En revanche, une série de professions liées à l'école n'ont pas connu cette évolution. C'est ainsi que le personnel infirmier en milieu scolaire ou les secrétaires d'établissement n'ont pas connu d'évolution significative, à notre connaissance. L'évolution des psychologues, logopédistes, thérapeutes en psychomotricité en milieux scolaires ont vu également leur taux d'encadrement se dégrader, passant selon l'exposé des motifs et projet de Loi sur la pédagogie spécialisée de 2,5 à 2,3 équivalents plein temps (EPT) pour 1000 élèves. Les prestations se sont donc trouvées dégradées pour les petits Vaudois, du fait de l'augmentation de leur nombre, avec un personnel constant.

En parallèle, différents phénomènes sont venus augmenter les tâches pour le personnel enseignant et pour les autres intervenants de l'école. La politique d'intégration amène dans la scolarité ordinaire des élèves avec diverses difficultés, nécessitant diverses interventions pour bénéficier de cette orientation. L'introduction de classes à niveaux a diminué l'importance du groupe-classe et du maître de classe, retirant à certains élèves en difficulté une stabilité précieuse. Le nombre d'élèves allophones a régulièrement augmenté, avec une forte hétérogénéité selon les régions. L'accès à une place d'apprentissage est devenu plus difficile, nécessitant un travail d'orientation et d'accompagnement renforcés. Ces différents facteurs font penser que la complexité croissante des situations individuelles, régulièrement invoquée par le personnel enseignant, peut être ramenée à des motifs bien réels et nécessite une adaptation de l'ensemble du personnel scolaire à l'augmentation démographique des élèves.

En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat d'inventorier les métiers intervenant dans le cadre de la scolarité obligatoire et de communiquer l'évolution de leurs effectifs en comparaison avec la démographie scolaire. Un tel rapport pourrait dès lors permettre ultérieurement au Conseil d'Etat de décider d'un éventuel mécanisme d'adaptation annuelle de leurs effectifs qui permette de garantir un encadrement correspondant à celui d'il y a 15 ans, compte tenu de l'évolution de la démographie et des besoins scolaires.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Christiane Jaquet-Berger  
et 28 cosignataires*

*Développement*

**Mme Christiane Jaquet-Berger (LGa) :** — Au cours des quinze dernières années, notre canton a connu une croissance économique et démographique régulière, ce qui s'est bien sûr ressenti aussi au niveau scolaire, qui a augmenté de 7,7 % sur quinze ans. Depuis cinq ans, les effectifs des classes

---

<sup>1</sup>Indicateurs et repères statistiques de l'enseignement obligatoire, année 2007 à 2015, consultés le 13.06.2017 sur <http://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/publications/>

primaires augmentent même plus vite que ceux des classes secondaires. Le taux d'encadrement des élèves par le personnel enseignant a été non seulement maintenu, mais encore adapté à la situation et c'est tant mieux. En revanche, une série de professions non-enseignantes mais liées à l'école n'ont pas connu cette évolution : personnel infirmier, logopédistes, thérapeutes de la motricité, secrétaires d'établissement, etc., car j'en oublie. Alors qu'il y a de plus en plus d'élèves allophones et que l'on note aussi une diminution de l'importance des maîtres de classe, par exemple, la situation devient délicate pour nombre d'élèves. C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat d'inventorier les métiers qui interviennent dans le cadre de la scolarité obligatoire et de communiquer l'évolution de leurs effectifs en comparaison avec la démographie scolaire. Un tel rapport permettrait au Conseil d'Etat de décider, en toute connaissance de cause, d'un éventuel mécanisme d'adaptation annuel des effectifs permettant de garantir un encadrement correspondant à celui d'il y a quinze ans.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**